



COMMUNE DE BOVERNIER

**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

***SIGNALISATION ET MARQUAGE***

**COMMUNE DE BOVERNIER**

**Signalisation routière**

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'administration communale de Bovernier soumet à l'enquête publique la modification de la signalisation routière suivante :

- Modification de la signalisation et du marquage de la Rte de Champex.

Les plans de cette modification peuvent être consultés auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux, du lundi au jeudi, de 08h30 à 11h30.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser par courrier recommandé au greffe communal dans les 30 jours à compter de la date de parution du présent avis.

L'administration communale

Bovernier le 16.08.2019